

**Conseil économique et social**Distr.: Générale
12 janvier 2006Français
Original: Anglais

Commission des stupéfiants

Quarante-neuvième session

Vienne, 13-17 mars 2006

Point 6 b) de l'ordre du jour provisoire *

**Trafic et distribution illicites de drogues : Mise en œuvre
des textes issus de la 20^{ème} session extraordinaire de
l'Assemblée générale****Aide internationale aux États touchés par le transit de
drogues illicites****Rapport du Directeur exécutif ******I. Introduction**

1. Le présent rapport a été établi en réponse à la résolution 2005/27 du Conseil économique et social en date du 22 juillet 2005, intitulée « Aide internationale aux États touchés par le transit de drogues illicites ». La stratégie de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime vise les objectifs suivants : aider les États de transit à renforcer leur législation et leurs procédures judiciaires ; améliorer les capacités techniques des organismes de répression ; perfectionner le rassemblement de données opéré par les organismes nationaux afin de définir à bon escient une riposte au trafic de drogue et une réponse aux problèmes qu'il comporte ; renforcer la coopération transfrontière et régionale ; aider au développement des activités autonomes de formation présentant les pratiques optimales aux services nationaux d'application des lois.

2. Le présent rapport est consacré à certaines initiatives prises par l'Office qui sont autant d'exemples de l'appui fourni sur le plan pratique aux États membres touchés par le transit de drogues.

* E/CN.7/2006/10.

** Le présent rapport tient compte des résultats des récentes consultations.



II. Le programme mondial de contrôle des conteneurs

3. Le programme mondial de contrôle des conteneurs a été conçu pour faire face au danger que représentent les conteneurs maritimes internationaux, moyens possibles d'acheminement de drogues illicites et de contrebande. Les volumes transportés en conteneurs continuent de croître sensiblement, les professionnels comptant qu'ils doubleront entre 1999 et 2012. Pour l'instant, plus de 220 millions de conteneurs maritimes sont en exploitation, transportant 90 % des marchandises qui circulent dans le monde. L'usage qui en est fait pour transporter des drogues illicites sous le couvert d'échanges licites est connu et avéré, et la sensibilisation de la communauté internationale aux dangers de cette pratique pour la sécurité économique et civile a quelque peu modifié la manière dont est perçue la sûreté de la chaîne logistique internationale.

4. Le programme mondial de contrôle des conteneurs de l'Office est un volet essentiel de la stratégie internationale de renforcement de la surveillance dont font l'objet les conteneurs, et vient renforcer le cadre général de la sûreté de la chaîne logistique internationale. Le programme est réalisé dans six ports de quatre pays en commençant par l'Équateur (Guayaquil et Manta), suivi du Sénégal (Dakar), du Ghana (Thana) et du Pakistan (Karachi et Port Qasim), à mesure que sont signés les accords de projets avec les homologues nationaux et qu'est reçu le financement nécessaire.

5. Le programme a pour objet d'aider les pays concernés à se doter de services mixtes de contrôle portuaire composés de fonctionnaires de la police, des douanes et des autorités portuaires. Ces services ont pour mission de mieux suivre et contrôler le mouvement des conteneurs maritimes, à l'arrivée et au départ, afin d'isoler ceux qui servent à la contrebande de marchandises et d'autres articles. L'aide prévue consiste entre autres choses à mettre en place des méthodes de travail modernes en matière de dédouanement et d'application des lois. Un équipement technique est également fourni, notamment du matériel et des logiciels informatiques, pour soutenir ces équipes, en même temps que des dispositifs d'encadrement des questions d'intégrité, de responsabilisation et de déontologie des administrations nationales participantes. Le programme aide les nouvelles équipes à se doter de compétences en matière d'évaluation des risques, de ciblage et de profilage, de manière que les conteneurs suspects puissent être isolés dès que possible aux fins d'inspection par les services compétents.

6. Le programme s'attache également à développer les connaissances en matière d'application des lois des transitaires, chargeurs et destinataires, et à améliorer la coopération entre le secteur public (administrations nationales chargées de faire appliquer les lois) et le secteur privé (entreprises commerciales du secteur de la marine marchande). La coordination au niveau national et au niveau international entre administrations nationales compétentes est encouragée afin que soit exercé un contrôle constant sur les conteneurs en transit. Le Conseil de coopération douanière (Organisation mondiale des douanes) est co-exécutant avec l'Office et apporte son expérience mondiale de la gestion des frontières. Le programme met également à profit le cadre normatif de sécurisation et de facilitation de l'OMC que les États membres de cette institution ont mis au point. Pour contacter leurs homologues d'autres ports ou d'autres régions les nouveaux services mixtes peuvent également passer par le système de communication protégé de l'OMC (Système SCENT).

L'OMC a ouvert la voie en organisant un stage intensif à l'intention du personnel appelé à composer ces services mixtes.

7. En Équateur, le mémorandum d'accord de coopération a été conclu en juin 2005 entre le Bureau et les organismes d'application des lois compétents et les autorités portuaires ; on a procédé à la sélection des fonctionnaires qui forment l'équipe mixte de contrôle du port de Guayaquil. Le premier stage intensif prévu pour ce personnel s'est tenu du 24 octobre au 11 novembre 2005 et l'équipe est maintenant opérationnelle. Dans les six mois qui viennent, elle bénéficiera des visites d'encadrement de professionnels de l'application des lois choisis parmi les membres de l'OMC, qui l'aidera dans les premières étapes de la mise en route. Certains membres de l'équipe seront aussi envoyés à l'extérieur dans le cadre d'échanges pour se familiariser avec la sécurité portuaire et les méthodes de sélection des conteneurs dans des ports de taille similaire déjà dotés d'une procédure de réaction en cas d'infraction. La première phase du projet consiste à former le personnel sélectionné du service mixte de contrôle portuaire de Manta au début de 2006.

8. Au Sénégal, un mémorandum d'accord a été signé le 18 novembre 2005. La sélection et le recrutement du personnel qui doit composer le service mixte de contrôle portuaire ont commencé et l'on prépare les activités de formation et la mise à disposition du matériel.

9. En 2006, il sera procédé au Pakistan et au Ghana aux évaluations techniques qui faciliteront la mise au point de plans de travail détaillés pour l'introduction du programme dans certains ports de ces pays.

10. Le programme mondial de contrôle des conteneurs serait d'un grand secours pour les gouvernements qui s'efforcent de détecter les expéditions à haut risque dans le flux international de conteneurs maritimes qui transportent des marchandises licites exportées ou importées. Un financement de 1 471 800 dollars (première phase) est acquis. Ce type d'aide est très demandé mais il faut d'abord trouver de nouveaux financements. L'une des priorités actuelles de l'Office consiste à collaborer avec les donateurs pour soutenir l'élargissement de cette initiative à d'autres ports où elle est le plus nécessaire. L'amélioration des moyens de contrôle des conteneurs maritimes qu'offre ce programme est évidente. À mesure que les États seront plus nombreux à adopter une attitude active face au problème, il sera de plus en plus difficile d'utiliser les conteneurs à des fins illicites, (trafic de drogue, d'armes, d'explosifs, d'êtres humains) et à des fins terroristes.

III. Le centre régional d'information et de coordination d'Asie centrale

11. Le centre régional d'information et de coordination d'Asie centrale est un projet important qui vise à promouvoir et développer la mise en commun des informations et la coopération entre les administrations nationales chargées de faire appliquer les lois. L'Office collabore avec cinq pays d'Asie centrale (le Kazakhstan, le Kirghizistan, l'Ouzbékistan, le Tadjikistan et le Turkménistan) ainsi qu'avec l'Azerbaïdjan et la Fédération de Russie à sa création. Il sera calqué sur l'Office européen de police (EUROPOL) qui est le service de renseignement des autorités de police des membres de l'Union européenne.

12. Le centre sera le noeud régional des échanges de communications, d'analyses et d'informations opérationnelles dans des conditions rapides et sûres. Il sera doté d'officiers de liaison originaires de chaque pays participant qui travailleront en étroite collaboration avec les diverses polices de la région. Ayant reçu pour première mission de contrer le trafic de drogue en provenance d'Afghanistan, le centre permettra de mettre en œuvre une réponse opérationnelle mieux ciblée et coordonnée dans des domaines spécialisés, la livraison surveillée par exemple, ce qui rendra considérablement plus efficaces les activités de répression dans la région.

13. En mars 2005, une équipe de représentants des autorités de chacun des États concernés a été mise sur pied et chargée d'élaborer les textes fondamentaux. Ce travail est maintenant terminé.

14. L'Azerbaïdjan, le Kazakhstan, le Kirghizistan, l'Ouzbékistan et le Tadjikistan ont proposé d'accueillir le centre. En octobre 2005, l'Office a envoyé une mission sur place pour faire évaluer divers sites possibles, et un rapport détaillé a été établi. Après que l'équipe de projet l'aura examinée, une décision ferme sera prise quant à la ville d'accueil de la réunion de haut niveau des parties intéressées qui doit se tenir à Tachkent en février 2006. L'Office entreprendra alors la réalisation de la deuxième phase du projet, qui consistera à rénover l'immeuble choisi, à l'équiper convenablement, à recruter et former le personnel et à entamer les activités opérationnelles.

IV. L'initiative du Pacte de Paris

15. Plus de 55 pays et institutions réunis à Paris à l'occasion de la Conférence ministérielle sur les routes de la drogue de l'Asie centrale à l'Europe, organisée par le Gouvernement français en mai 2003, ont conclu un pacte aux termes duquel ils se sont accordés sur les mesures à prendre pour limiter le trafic des opiacés afghans en Asie occidentale et centrale et en Europe, et sur la nécessité d'engager une action plus ferme et mieux coordonnée pour contrôler les frontières et faire appliquer les lois. L'Office a été invité à jouer le rôle d'observatoire et à fournir des informations et des analyses complètes sur les priorités de l'action à entreprendre dans les pays les plus touchés. L'Office a donc lancé le projet du Pacte de Paris, qui comprend un mécanisme consultatif à deux niveaux, celui des experts et celui de la décision politique, ainsi qu'une nouvelle base de données intégrée destinée à soutenir la coopération et la coordination des donateurs, le Mécanisme automatisé d'assistance des donateurs (ADAM)

16. Depuis le lancement de l'initiative du Pacte de Paris, sept tables rondes de spécialistes chevronnés ont été organisées sur la route des Balkans (septembre 2003), la République d'Iran (octobre 2003), les Pays d'Asie centrale (février 2004), la Fédération de Russie (juin 2004), le Pakistan (mars 2005), la République islamique d'Iran (septembre 2005) et l'Europe du Sud-Est (octobre 2005). Elles ont été l'occasion d'analyser le trafic d'opiacés et les mesures de répression prises dans les pays prioritaires, et de définir les nouvelles routes empruntées par le trafic. En 2005, il s'agissait par exemple des frontières entre l'Iran et l'Irak dans les provinces du Khozestan, du Kermanschah et du Kurdistan, et des frontières turques le long de la Mer Noire dans les provinces de Samsun et Trébizonde. Les participants ont recommandé certaines mesures pour améliorer les contrôles aux frontières et les

mesures d'application des lois mises en place, et invité les gouvernements concernés, la communauté des donateurs et l'Office à prendre des mesures correctives.

17. Parmi les activités prioritaires du Pacte de Paris réalisées en 2005, il y a le renforcement des mesures de contrôle des frontières et de mise en application des lois le long des routes de trafic. De nouvelles activités ont été lancées le long de la frontière entre le Tadjikistan et l'Afghanistan : fourniture de matériel, formation et services d'experts destinés à renforcer les capacités des garde-frontières tadjiks après le retrait de la police des frontières de la Fédération de Russie en juillet 2005. Le contrôle des frontières a également été renforcé au Kirghizistan et au Turkménistan. Le point de passage entre l'Afghanistan et l'Ouzbékistan a été doté d'installations nouvelles et du matériel et des technologies les plus modernes. On renforce dans toute l'Asie centrale les opérations d'échange, d'analyses et d'informations au niveau national afin de pouvoir définir des mesures de contrôle mieux ciblées et mieux cadrées. Il a été décidé d'adopter un nouveau dispositif de lutte contre les précurseurs chimiques aux points de transit clés de l'Asie centrale. Les travaux de coordination et d'harmonisation du contrôle des précurseurs chimiques dans toute l'Asie occidentale et centrale ont commencé pendant le deuxième semestre de 2005.

18. Pour ce qui est de la République islamique d'Iran et du Pakistan, les tables rondes de 2005 ont permis de cerner les questions de contrôle des frontières, de mise en application des lois et de travail législatif qui appelaient des mesures correctives. La table ronde consacrée à la République islamique d'Iran avait été précédée d'une mission d'évaluation commune composée d'experts internationaux originaires d'institutions partenaires et de pays différents, qui s'était rendue sur des points clés en Afghanistan, au Pakistan, en Turquie et au port de Bandar Abbas en République islamique d'Iran, sur le golfe Persique. Parmi les mesures recommandées figurent l'amélioration des contrôles intégrés aux frontières, le renforcement des moyens de renseignement et d'analyse, l'intensification de la formation et des services consultatifs pour les questions techniques et opérationnelles, l'équipement en chiens spécialisés et en appareils de surveillance perfectionnés, ainsi que le renforcement des mesures de contrôle actuellement en vigueur dans les ports. Un premier financement a été reçu qui permettra de lancer un projet de contrôle intégré des frontières en République islamique d'Iran dès le début de 2006. Dans le même ordre d'idée, on a reçu un certain financement pour élargir le projet relatif aux renseignements et aux analyses de la Force pakistanaise de lutte contre la drogue et un accord a été conclu pour entreprendre la réalisation de la partie du programme mondial de contrôle des conteneurs de l'Office qui intéresse ce pays. Après la table ronde qui s'est tenue à Islamabad, le Président de la République islamique du Pakistan est convenu avec le Directeur exécutif de l'Office de travailler à perfectionner l'encadrement législatif actuel du Pakistan et à élaborer un nouveau plan d'action, cadre stratégique qui permettra au pays de lutter de façon homogène contre les drogues. Les besoins en matériel et en services de surveillance ont été portés à la connaissance de la communauté des donateurs par le mécanisme du Pacte de Paris et des négociations bilatérales sur la coopération future sont en cours. On met d'autre part au point certaines mesures qui permettront de renforcer la coopération opérationnelle en matière d'application des lois entre les gouvernements afghan, iranien et pakistanais.

19. La table ronde consacrée à l'Europe du Sud-Est a adopté la plateforme d'Istanbul, qui comprend une série d'actions prioritaires dans le domaine de l'application des lois dans la région, une nouvelle coopération transfrontière, un contrôle des précurseurs plus strict et de nouvelles modalités de formation (par exemple le recours à l'Académie internationale turque de lutte contre la drogue et la criminalité organisée comme institution-ressource et centre régional de formation). Les partenaires du Pacte de Paris ont décidé de créer un comité des organismes étrangers de lutte contre les stupéfiants, qui siègera à Istanbul et servira de centre d'échange d'informations opérationnelles et de préparation d'opérations communes. Il a également été convenu de renforcer le rôle du centre régional de lutte contre la criminalité transfrontière de l'Initiative de coopération pour l'Europe du Sud-Est et de coopérer davantage avec lui en sa qualité d'interlocuteur régional pour l'échange d'informations opérationnelles sur les trafics illicites. Le premier des nouveaux projets faisant suite à ces recommandations a été mis au point en 2005 et sa réalisation devrait être engagée en 2006.

20. L'initiative du Pacte de Paris s'est déjà révélée un mécanisme puissant, dynamique, capable de mettre en mouvement des programmes concertés et ciblés d'aide internationale dans la lutte contre le trafic de drogues. Comme l'a confirmé le Groupe consultatif de la politique du Pacte de Paris, réuni à Vienne le 2 décembre 2005, l'initiative a permis d'élargir sensiblement les programmes d'aide aux institutions chargées d'appliquer les lois dans des zones clés. Pour l'année 2005 seulement, l'Office a reçu un financement supplémentaire d'environ 12 millions de dollars au titre des activités prioritaires du Pacte de Paris entreprises en République islamique d'Iran, en Asie centrale et en Europe. Plusieurs partenaires, dont la France, l'Italie, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et les États-Unis d'Amérique, ainsi que la Communauté européenne, ont élargi leurs projets bilatéraux. Des partenariats solides sont en voie de s'établir entre l'Office et la Communauté européenne, l'Otan et l'OMC et d'autres institutions encore en vue de la réalisation nouvelles initiatives communes.

21. Au vu de ces résultats et du potentiel que présente l'initiative du Pacte de Paris pour la promotion de la coopération opérationnelle des administrations chargées de faire appliquer les lois, le Groupe consultatif s'est dit convaincu que l'Office devait poursuivre dans la même voie. Un calendrier des tables rondes 2006, assorti des thèmes et des régions auxquelles elles seront consacrées, a été convenu et les participants se sont accordés à penser qu'il fallait que tous les donateurs et tous les pays touchés interviennent davantage dans le cadre du Mécanisme automatisé d'assistance aux donateurs, ce qui était la meilleure façon d'éviter les doubles emplois et de coordonner l'assistance technique.

V. Mécanisme automatisé d'assistance des donateurs

22. Le mécanisme automatisé d'assistance des donateurs (www.paris-pact.net) est un instrument de coordination de l'assistance technique fondé sur Internet et sécurisé, lancé dans le cadre général de l'initiative du Pacte de Paris. Sa mise en place a commencé dans l'Europe du Sud-Est en janvier 2005, avec la création d'une équipe de projet à Sofia. Le mécanisme a pour but d'automatiser la coopération technique entre les donateurs et les bénéficiaires éventuels, d'éviter les doubles

emplois et les gaspillages et de faire valoir à leur maximum opérationnel les activités d'assistance technique.

23. Grâce au mécanisme, les donateurs sont informés des activités d'assistance complémentaire qui ont lieu dans les domaines qui les intéressent et peuvent donc envisager des partenariats ou moduler leur assistance pour la coordonner avec celle d'autres donateurs. Ils peuvent également considérer que tel ou tel besoin est satisfait et orienter leur financement vers d'autres domaines clés. Le mécanisme ADAM, qui a recours aux technologies modernes de l'Internet, offre un mécanisme d'aide rapide et facile.

24. Les usagers sont automatiquement mis en liaison par courrier électronique et ont accès aux descriptifs de projet concernant des activités pouvant être contradictoires ou présentant un intérêt historique, qu'elles soient déjà entreprises ou planifiées. Ces renseignements sont précieux car ils donnent aux donateurs la possibilité soit de faire fond sur les compétences, les formations et les matériels déjà fournis, soit de cerner tel ou tel problème qui devrait retenir l'attention. Le système ADAM produit automatiquement des demandes d'actualisation à l'intention des responsables de projet et des partenaires, ce qui facilite le traçage de certains indicateurs et de résultats clés et permet de disposer ainsi en direct d'informations constamment à jour. Le mécanisme assume rapidement et efficacement l'ensemble de la fonction de coordination.

25. En février 2005, le mécanisme a été enrichi de cartes couvrant l'ensemble de la zone concernée par le Pacte de Paris (Afghanistan, République islamique d'Iran, Pakistan, Asie centrale, Russie, Caucase et Europe). La première réunion d'experts de l'ADAM (Sofia, mars 2005) a créé des interlocuteurs ADAM au niveau des administrations et des organismes nationaux à la fois dans les pays donateurs et dans les pays bénéficiaires, et également dans les institutions internationales. Des directives opérationnelles ont été mises au point à leur intention en avril et en juin 2005, et guides de l'utilisateur et documents promotionnels ont été édités. Le mécanisme a récemment saisi en direct les données relatives à l'assistance technique en Afghanistan, en République islamique d'Iran, au Pakistan, en l'Europe du Sud-Est, en Asie centrale et en Fédération de Russie. Il y a actuellement plus de 80 usagers du système ADAM dans toute la région du Pacte de Paris, et plus de 300 projets d'assistance technique y sont déjà répertoriés. L'expansion du mécanisme a été entreprise en décembre 2005 au vu de la réaction des donateurs. ADAM offre maintenant des fonctionnalités automatisées, des outils graphiques et des tableurs.

VI. La formation informatisée

26. L'initiative prise par l'Office en matière de formation informatisée est un élément important du programme de création de capacités qui vise à relever le niveau professionnel des organismes chargés de faire appliquer les lois. Elle a commencé par quatre projets régionaux réalisés en Asie orientale, ce qui répond à la nécessité de concevoir de façon plus souple, plus novatrice et plus efficace la formation du personnel chargé de lutter contre les drogues. Ce premier succès a démontré en peu de temps que cette nouvelle conception débouchait sur des solutions efficaces et originales face aux contraintes rencontrées d'ordinaire au niveau national et régional de la formation.

27. D'un point de vue méthodologique, la formation informatisée permet de dispenser des cours dans les langues du pays bénéficiaire. La méthode est interactive et axée sur la recherche de solutions, ce qui est nouveau pour les stagiaires et stimule leur intérêt. La présentation du programme est de grande qualité, avec une voix *off*, des photos et des illustrations qui alternent avec des vidéos et des dessins animés interactifs. Pour l'instant, plus de 150 heures de documentation pédagogique ont été produites. Pour ce qui est du contenu, on constate par exemple qu'il comprend cinq stages sur les techniques d'intervention aux points d'entrées terrestres, maritimes et aériens, des modules sur l'évaluation des risques, le ciblage et le profilage, les indices de risques relevables sur les marchandises, l'analyse des dossiers et l'examen des passeports. Sont également couvertes des questions comme les techniques de fouille, qu'il s'agisse d'individus, de véhicules ou de marchandises, et la conduite des entrevues et des interrogatoires.

28. Le programme d'action antidrogues est maintenant diffusé en douze langues dans 19 pays (Barbade, Cambodge, Chine, Fidji, Indonésie, Jamaïque, Malaisie, Myanmar, Nigeria, Philippines, Thaïlande, Turquie, Viet Nam). Plus de 50 000 fonctionnaires de police ont déjà bénéficié de cette formation. L'expansion qui aura lieu en 2006 à partir des projets déjà financés couvre cinq États d'Asie centrale, huit nouveaux pays des Caraïbes, l'Éthiopie et le Cap-Vert. Les projets déjà en filière mais dont la réalisation attend que des fonds soient disponibles concernent les îles du Pacifique, la Fédération de Russie, le Bélarus et le Brésil.

29. L'un des aspects importants de ce programme est que le stage peut être adapté selon les données opérationnelles et en fonction des particularités locales. La documentation des modules de formation a été établie par des spécialistes du monde entier et la formation est dispensée sur place par l'intermédiaire de centres de formation informatisés exclusifs. Ces centres peuvent être créés près des lieux de travail, ce qui réduit les frais de voyage qu'entraînent souvent les stages organisés dans les grandes villes. Le fonctionnement de chaque centre est surveillé par un directeur local de la formation formé par l'Office.

30. Cette pédagogie interactive est efficace pour plusieurs raisons. Elle dispense une formation personnalisée en face-à-face qui permet à l'étudiant d'apprendre à son propre rythme, de se tromper et de corriger ses fautes sans risque pour son amour propre. L'ordinateur est le « moniteur », ce qui signifie que les cours ne sont pas subordonnés aux calendriers des experts. Le contenu du programme est établi en fonction des pratiques internationales les plus recommandables. Ceux qui ont suivi le stage l'ont jugé stimulant et intéressant, qualités qui expliquent les très bons résultats obtenus aux examens de sortie. Il est facile d'augmenter et d'améliorer ce programme avec de nouveaux contenus.

31. Pour les institutions qui recourent à la formation informatisée, celle-ci présente l'avantage supplémentaire d'offrir un système de gestion de l'apprentissage. L'étudiant subit un test avant et après chaque module. Le système enregistre son nom et sa localisation, les cours qu'il a pris, ceux qu'il a achevés et ses notes aux tests d'entrée et aux épreuves finales. Les institutions peuvent donc immédiatement connaître la situation courante des activités dans l'ensemble de leurs structures et disposer de précieux renseignements sur les compétences de base de leur personnel de première ligne.

32. Le programme continue de se développer et d'évoluer. Des matières nouvelles sont proposées en ligne ainsi que de nouveaux domaines dans lesquels la formation sur ordinateur est considérée comme une solution efficace. Beaucoup des modules existants peuvent également s'appliquer à la lutte contre la criminalité organisée et de nouveaux cours sont en voie d'élaboration sur la traite des êtres humains, le contrôle des précurseurs chimiques et le renseignement spécialisé à l'intention des agents des organismes de répression.

33. Le Programme mondial contre le blanchiment de l'argent de l'Office a fait de la formation informatisée l'outil principal d'information et de sensibilisation des autorités de police. Le secteur privé s'intéresse de plus en plus à cette initiative. Dans le cadre du Programme mondial, l'Office, secondé au niveau régional par des formateurs, est en voie de renforcer les capacités et de créer des compétences et des qualifications nouvelles en matière de lutte contre le blanchiment de l'argent.

34. La demande des États Membres est forte en ce qui concerne le programme de formation informatisée. Pour ne décevoir personne et organiser les activités de formation, l'Office a créé un poste à plein temps de coordonnateur à son Bureau régional de Thaïlande. Suivant la stratégie claire qui a été mise au point avec la Section de la lutte contre les trafics de l'Office, la formation informatisée répond à un besoin important sur le plan des moyens dont disposent les États Membres pour acquérir les compétences nécessaires en matière d'application des lois.

VII. Le contrôle des précurseurs chimiques en Asie du Sud-Est

35. L'initiative de l'Office en matière de contrôle des précurseurs chimiques en Asie du Sud-Est est la première d'une série d'activités entreprises dans ce domaine spécialisé. Ce programme, introduit en Thaïlande en 1994, a établi en plus d'une décennie des partenariats avec neuf pays d'Asie de l'Est et du Sud-Est.

36. L'effondrement de la production d'opium et la chute de la production d'héroïne qui s'est ensuivie dans la région ces dernières années, ont fait apparaître un nouveau phénomène, à savoir le renforcement de la production illicite de stimulants de type amphétamine dans toute la région. De nouveaux laboratoires de grande taille ont été découverts et démantelés dans d'autres pays que les régions traditionnelles des frontières de la Chine du Sud-Est et du Myanmar. Les Philippines sont apparues comme un nouveau centre de fabrication de quantités substantielles de stimulants en et en même temps que l'Indonésie était en voie de devenir le nouveau site de la synthèse de la méthylènedioxyméthamphétamine (l'« ecstasy »). Les précurseurs chimiques qui alimentent la fabrication illicite de drogues dans la région sont essentiellement détournés dans la région elle-même au profit des laboratoires clandestins. Ils sont également exportés en contrebande pour fournir la production clandestine ailleurs.

37. Pour lutter efficacement contre ce grave trafic de précurseurs et faire face à la fabrication de stimulants de type amphétamine dans la région, les autorités nationales de contrôle des produits chimiques et les agents de la force publique opérant en première ligne doivent être mieux informés et mieux formés. Répondre à cette nécessité est très difficile pour les États qui ont des ressources limitées et peu de formateurs compétents spécialisés dans ce domaine. C'est pourquoi l'Office a mis au point dans le cadre de son programme régional relatif aux précurseurs en

Asie de l'Est, un module de formation enregistré sur DVD accompagné d'un manuel présentant les éléments essentiels à retenir. Ce module donne aux intéressés les connaissances dont ils ont besoin pour découvrir les tentatives de détournement de précurseurs et s'informer de la nature des opérations de vente et de distribution de produits chimiques qui signalent en règle générale le fonctionnement d'un laboratoire clandestin. Ce DVD, qui recourt aux effets sonores et aux dessins animés, aux textes à l'écran et à la voix d'un narrateur pour soutenir l'intérêt, est distribué dans les langues nationales des bénéficiaires.

38. Jusqu'à présent, l'Office a distribué 8 000 DVD et 36 000 manuels dans les langues nationales de neuf pays d'Asie orientale. La Chine a produit de son propre chef 250 000 dossiers supplémentaires à l'intention de ses propres fonctionnaires. En plus des pays directement concernés par le projet, le Brunéi Darussalam, Hong-Kong, le Japon, la République de Corée et les États d'Asie centrale utilisent également le DVD pour dispenser une formation au contrôle des précurseurs. Cet outil pédagogique est également intégré aux programmes d'un certain nombre d'écoles de police.

39. En 2005, dans les six mois qui ont suivi le lancement du DVD en Asie de l'Est, plus de 10 500 fonctionnaires ayant des responsabilités dans le domaine du contrôle des précurseurs ont été formés. Au moment de la rédaction du présent rapport, le Cambodge, le Myanmar, la Thaïlande et le Viet Nam avaient fait savoir qu'ils avaient au total formé plus de 19 300 personnes.

40. Empêcher que les précurseurs chimiques ne soient détournés à la source est aussi important que de les intercepter lorsqu'ils transitent clandestinement. L'Office a collaboré avec les neuf pays d'Asie orientale mentionnés ci-dessus pour instaurer un partenariat national entre l'industrie chimique et les autorités nationales et parer au détournement des précurseurs de leur circuit légal. Devant le succès remporté par le DVD de formation, il a lancé un deuxième programme sur DVD et un manuel intitulé « Suppressing of manufacture of illicit drug : the role of the chemical industry » en juin 2005. Cette initiative vise la formation en masse du personnel de l'industrie chimique, qu'il s'agit d'informer des dangers du détournement en soulignant le rôle qu'il joue dans la prévention de la contrebande des précurseurs chimiques. Plus de 10 000 dossiers contenant des DVD et des manuels établis dans les langues nationales ont été fournis aux neuf pays en question. Là encore, la Chine a produit d'elle-même 12 000 dossiers de plus pour répondre aux besoins du vaste secteur qu'est l'industrie chimique chinoise.

41. L'Office poursuivra son travail dans le cadre des partenariats qu'il a ainsi établis avec le secteur public et le secteur privé. La rédaction d'un code déontologique de l'industrie chimique a été entreprise ainsi que l'élaboration de prescriptions professionnelles, notamment la mise en place d'incitations à coopérer. Dans une phase ultérieure actuellement en projet, on créera les moyens de formation qui permettront aux pays d'améliorer les capacités dont ils disposent pour rechercher des laboratoires clandestins et les démanteler en toute sécurité.

VIII. Protection des témoins

42. La protection des témoins est pour l'Office un autre domaine important. En effet, qu'ils soient victimes ou non des crimes dont il s'agit, les témoins sont le

point de départ de toute enquête et de toute poursuite. Pour démanteler avec efficacité les associations de trafiquants de drogues et de criminels organisés, il est indispensable d'agir pour aider, soutenir et protéger les témoins.

43. La dimension transnationale du trafic de drogues est un défi supplémentaire qui appelle les institutions et les pays à coopérer entre eux pour assurer la protection des témoins. La Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée offre le cadre de cette protection et oblige légalement les États à mettre les personnes qui apportent leur témoignage à l'abri du danger.

44. Ayant l'intention de rédiger un manuel technique couvrant les aspects à la fois juridiques et opérationnels et l'accompagner de la documentation didactique appropriée, l'Office est en voie de réunir une série de groupes d'experts. La première réunion concernant les aspects juridiques, s'est tenue en septembre 2005 ; elle a été suivie en novembre par une réunion régionale des pays d'Amérique latine. D'autres réunions du même genre se tiendront en 2006. Les informations reçues de ces divers groupes de travail seront autant de contributions à la rédaction du manuel technique et de la documentation didactique destinés aux autorités chargées de la justice, des poursuites et de l'application des lois.

IX. Réduction de la demande

45. L'Office intervient également dans cet autre domaine clé qu'est la réduction de la demande. Un des grands problèmes que les pays de transit ont à régler est celui de l'augmentation de l'usage des drogues sur leur territoire, conséquence directe du fait qu'une certaine proportion des produits qui transitent chez eux y reste. Il s'ensuit que la population locale s'adonne à la drogue, par un effet de « retombée ». Ces dernières années, l'Office est venu en aide à plusieurs pays de transit connaissant un problème de toxicomanie en lançant des initiatives ciblées et en agissant dans le cadre de programmes régionaux et mondiaux plus généraux.

46. Le programme mondial d'évaluation de l'abus de drogue a mis en place des réseaux épidémiologiques régionaux dans les Caraïbes, en Asie centrale, en Afrique subsaharienne, en Afrique du Nord et au Moyen-Orient. Les dispositifs d'information créés suivent la situation courante et les tendances des toxicomanies, fournissent des renseignements utiles à la fixation des priorités, éclairent le choix des politiques et ciblent les crédits, afin de répondre aux problèmes de toxicomanie en voie d'apparaître.

47. En matière de prévention, l'Office a mis en place un réseau mondial de jeunes composé de « chapitres » régionaux, qui recherche avec les organismes de jeunesse les meilleures techniques de prévention auprès des jeunes et dispense une formation pour les faire connaître par les entités qui ont pour mission de lutter contre les toxicomanies chez les jeunes. En Asie centrale, un programme de sensibilisation des médias a été lancé pour fournir aux journalistes des informations plus sûres sur les toxicomanies et leur permettre de mieux informer le public de cette problématique. Des initiatives de sensibilisation analogues sont envisagées pour l'Asie du Sud-Est. En Afrique, l'Office a mis en place un réseau local d'experts de la réduction de la demande de drogue afin de renforcer les compétences des pays du continent face aux nouveaux schémas de la toxicomanie.

48. L'apparition de toxicomanies et leur expansion soulève des difficultés particulières pour les services de santé. Les structures de traitement et de réadaptation sont peu développées dans beaucoup de pays de transit. L'Office a pris plusieurs initiatives pour les y renforcer et aider les pays en question à fournir aux toxicomanes des services à la fois ciblés et efficaces. Dans les pays de la Communauté des États indépendants, des programmes de formation à la diversification des traitements ont été réalisés afin de déceler les lacunes et les faiblesses de la couverture des services, d'améliorer le soutien technique des thérapies et d'élargir les activités de traitement.

49. Dans le cadre d'un projet nouveau mais lié aux précédents, l'Office est en voie de créer un réseau de services thérapeutiques qui fera connaître les techniques les plus recommandées et donnera des orientations thérapeutiques. Ce réseau est composé de centres qui peuvent fournir et diffuser divers programmes efficaces de traitement et de rééducation dans toutes les régions ; il vise à promouvoir les meilleures techniques dans les sous-domaines prioritaires du traitement des toxicomanies, à élaborer la documentation didactique nécessaire et à perfectionner les professionnels du secteur là où le besoin se fait le plus fortement sentir.

50. Enfin, l'un des grands problèmes que soulève l'apparition des toxicomanies dans les pays de transit est lié à la consommation de drogue par injection et à la propagation du VIH/sida. L'Office, agissant en partenariat avec le programme ONUSIDA a entrepris à ce titre plusieurs réalisations dans les pays vulnérables en position clé. Les pays d'Asie centrale et d'autres pays de la Communauté des États indépendants ont en particulier été ciblés par les programmes axés sur la co-prévalence du VIH/sida et de la toxicomanie, sur la gravité du sida dans les prisons et sur la vulnérabilité au virus liée à la traite d'êtres humains.

51. Pour soutenir les efforts de l'Office, 23 fonctionnaires s'occupant exclusivement du VIH/sida seront envoyés dans certains États de transit au début de 2006 pour soutenir la réalisation du programme, veiller à l'adoption des meilleures techniques et participer à la conception et à la réalisation d'autres éléments importants du programme.

52. Pour être plus précis, l'Afghanistan, l'Asie centrale (Kazakhstan et Ouzbékistan), l'Asie du Sud-est (Cambodge, Vietnam, Thaïlande, Bangladesh, Chine et République populaire démocratique Lao) et un certain nombre de pays arabes (République arabe syrienne, Jordanie et Liban) ont été choisis pour faire l'objet d'un effort d'amélioration de l'encadrement juridique et politique de la problématique du VIH/sida chez les consommateurs de drogue par injection et les prisonniers. Il s'agit essentiellement d'instaurer un climat favorable à des interventions rapides, massives et générales. D'autre part, des mesures ont été prises pour faciliter et améliorer la coordination entre ceux qui s'occupent du VIH/sida et ceux qui fournissent directement des services aux consommateurs par injection et aux prisonniers. Les leçons que l'on pourra tirer de ce travail feront l'objet de rapports et seront vérifiées et diffusées plus largement dans d'autres régions afin d'y orienter les réactions aux problèmes soulevés par le VIH/sida.

X. Conclusions

53. En plus des initiatives exposées en détail ci-dessus, l'Office réalise beaucoup d'autres activités offrant aux États Membres toute une gamme de mesures d'assistance pour les aider à faire face à la menace que constitue le transit de drogues illicites.

54. Pour 2006, l'Office prévoit d'étendre le programme mondial de contrôle des conteneurs, d'élargir la formation informatisée des personnels de police et de favoriser la mise en commun de l'information entre organismes de répression aux niveaux bilatéral, transfrontière, régional et international. Il entend notamment créer un nouveau centre d'information et de coordination sur l'application des lois à l'intention des États du Golfe sur le modèle du Centre régional de l'Asie centrale (voir ci-dessus, par. 11 à 14).

55. Quant à l'initiative du Pacte de Paris, une grande conférence devrait se tenir en juin 2006 à Moscou avant la réunion au sommet du Groupe des huit, en vue d'élargir sa portée à des questions comme le blanchiment de l'argent, la corruption, la traite des êtres humains, le financement du terrorisme et diverses autres formes de criminalité organisée.

56. Le succès des efforts qui seront entrepris dépend de l'intérêt que les États Membres leur porteront. Ils pourraient envisager de libérer, en plus des moyens financiers, des compétences et des ressources pour soutenir davantage les mesures et les solutions originales qu'adopte l'Office.
